



Ma vie privée en fonction de mon ex-mari

Par **jenna**, le **07/03/2008** à **12:47**

divorcée depuis 4 ans, repassée devant le juge fin 2006 pour litige sur le mode de garde, mon ex continu a prendre les enfants quand ça l'arrange sans se soucier de savoir si j'ai quelque chose de prévu. Mes week-end sont déjà gachés car je ne sais jamais à quelle heure il vient, et si c'est le vendredi soir ou le samedi matin. Il appelle le vendredi soir vers 6h et ne sais pas s'il arrivera vers 9h ou vers 23h ou le samedi matin vers 9h. Je ne peux rien prévoir avec mon ami avec qui je sors depuis 3 ans. Il habite et travaille à 200km de chez moi on se voit que le week-end et pendant les vacances qu'il prend en fonction de celles de mon ex. Mais comme celui-ci change tout le temps étant donné que le juge lui a accordé une prévenance de 15 jours pour les vacances scolaires, je ne peux rien faire. Il était prévu qu'il les prennent une semaine toussaint et paques, 1 semaine à Noël et dernière semaine juillet et 1^{ère} semaine août soit 5 semaines dans l'année ce qui est très peu et 2 week-end par mois (2^{ème} et 4^{ème}) et quand ça tombe un week-end sur les vacances il ne les reprend que 3 semaines après voir 1 mois suivant comment tombent les 2 week. Mon ami a posé ses congés en fonction de mon ex il y a 3 semaines et il ne peut plus changer et mon ex vient de m'annoncer qu'il ne prenait les enfants ni avant ni fin juillet ni début août. Je ne plus vivre comme ça, il nous gache les 2 week-end de chaque car on ne peut jamais partir et la loi et pour lui. QUE PUIS-JE FAIRE? DONNEZ-MOI UNE SOLUTION CAR CE N'EST PLUS VIVABLE!!

Par **carolane27**, le **12/03/2008** à **19:33**

bonjour

vous pouvez refaire appel au niveau de la JAF pour faire changer le droit de visite sinon sans accord des deux parties sur votre précédent jugement la période de visite et du vendredi soir 18h (le samedi à midi pour les enfants ayant école)

au dimanche soir 18H il a le droit a une heure de différence c est a dire qu'il peut venir jusqu'à 19h les chercher et ne l'ai rapporter qu'a 19h
passer ce délai il est considéré qu'il fais abstraction de son droit de visite
donc vous pouvais partir mais avant prévenais la gendarmerie pour ne pas qu'il porte plainte pour non présentation d'enfants

pour les vacance il a le droit a une journée en retard

en esperant vous avoir aider cordialement carolane